

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 novembre 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI huit novembre deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLETT, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Françoise NOUHEN à Danièle GUILLAUME, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Alain MARTINET, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER

Excusé(e)s : Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS

Absent(e)s :

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Mesdames Marie SAVRE, Mme Danièle AUROI arrivent pendant le débat de la question n°1

M. Christophe BERTUCAT (fin du pouvoir à Mme Christine DULAC-ROUGERIE), M. Bruno SLAMA (fin du pouvoir de M. Grégory BERNARD), Mme Pascaline BIDOUNG (fin du pouvoir de Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER), Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL (fin du pouvoir de M. Simon POURRET), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (fin du pouvoir de Mme Jacqueline CHAPON) arrivent pendant le débat de la question n°1.

Mme Danièle GUILLAUME quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à M. Djamel IBRAHIM-OUALI (fin du pouvoir de Mme Françoise NOUHEN).

M. Michel FANGET quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Christine PERRET.

M. Alain LAFFONT (fin du pouvoir de Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE), M. Louis VIRGOULAY (donne pouvoir à Mme Chantal MERCIER-COURTY), Madame Marie SAVRE quittent la séance avant le vote de la question n°3.

M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET à partir de la question n° 4.

Mme Jacqueline CHAPON quitte la séance avant le vote de la question n°12.

Mme Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°13.

Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY, Simon POURRET quittent la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 7
ACQUISITION D'UN APPARTEMENT PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER SMAF

Dans le cadre du projet d'élargissement de la rue Niel, traduite au Plan d'Occupation des Sols par l'emplacement réservé n° 117 et en vue de la restructuration de la tête d'îlot rues Niel, Industrie et Pélissier, la Commune a négocié avec Monsieur et Madame SERRANO ou tous leurs ayants droits, l'acquisition de l'appartement qu'ils possèdent dans l'immeuble 2, rue de l'Industrie cadastré BZ n° 28, pour un montant de 120 000 € au vu de l'évaluation domaniale du 17 mai 2013.

Cette acquisition complétera celles déjà réalisées sur cet îlot compte tenu que ce projet se réalisera à moyen terme ; il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier / SMAF à acquérir cet appartement.

Pour cette opération, la Ville s'engage :

- * à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisée par convention avec l'EPF/SMAF ;
- * à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- * à n'entreprendre aucuns travaux sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement ;
- * à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF/SMAF à la Commune, et notamment :
 - au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement en huit annuités pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité,
 - à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

La revente de cet appartement interviendra avant la réalisation définitive de ce projet d'urbanisme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 novembre 2013

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal

Grégory BERNARD

